

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 22 décembre 1908.

LA mort imprévue du cardinal Lecot porte à vingt-cinq le nombre des membres du Sacré-Collège qui depuis l'avènement de Pie X ont déjà paru devant Dieu. Et comme nous sommes dans la cinquième année de son pontificat, cela fait une moyenne de cinq décès par an. L'année s'était ouverte par la mort du cardinal archevêque de Paris, elle se clot par celle du doyen des cardinaux français, archevêque d'une des plus grandes villes de France ; et, entre ces deux décès, nous avons eu à déplorer la perte du cardinal français de Curie, le cardinal Mathieu, décédé à Londres en octobre dernier. Le nombre des chapeaux que l'usage accordait à la France était de six ou de sept, il se trouve maintenant réduit à trois : le cardinal Couillé, doyen des cardinaux français, et les deux cardinaux nommés à la fin de l'année dernière les Emes Luçon, archevêque de Reims, et Andrieu, évêque de Marseille. Il y aura donc, si le Souverain-Pontife voulait conserver cette tradition, trois cardinaux français à nommer. La chronique veut que le cardinal Lecot, dans ce voyage à Rome qui a été le dernier acte de sa vie, se soit occupé de cette question et ait longuement entretenu le Souverain-Pontife des choix à faire pour le Sacré-Collège. Le cardinal n'a rien dit qui put laisser supposer la matière de ses entretiens avec le Souverain-Pontife ; mais toutefois, connaissant le cardinal de Bordeaux, le rôle qu'il avait joué, sa qualité de doyen des cardinaux français, il n'est point improbable qu'avec d'autres questions celle-ci n'ait encore été traitée.

— On annonce que devant ces deuils, car il y a maintenant quinze chapeaux vacants, le pape va hâter le consistoire futur. A vrai dire, je ne verrais pas les motifs de tant de hâte. Les

le Sales et saint

lycarpe ; du 27
se.Irysostome (Arn-
Raglan).Joliette).
J. S.

les-Neiges.

janvier 1909.

é de Laprairie,
e Messe.

janvier 1909.

à Springfield,
de la Sociétén., *chancelier*.

janvier 1909.

anvier courant,
n Saint-Jean.

TH, ch.

sion Saint-Jean.